

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ du 20 OCT. 2009

**portant désignation de représentants de l'Etat auprès d'organismes
nationaux bénéficiant du concours financier du compte d'affectation spéciale
« Développement agricole et rural »**

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Vu la loi n°2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, notamment l'article 52 ;

Vu le code rural, notamment l'article R.822-1 relatif aux actions de développement agricole et rural ;

Vu le décret n°2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2008 portant désignation de représentants de l'Etat auprès d'organismes nationaux bénéficiant du concours financier du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »),

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés représentants de l'Etat pour le développement agricole et rural :

- M. Turenne (Julien) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès de l'Institut de l'élevage en remplacement de M. Giry (Eric),

- M. Langlade (Jean-Roch) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès de l'Institut technique du lin (ITL) en remplacement de M. Dunand (Arnaud),
- Mme Smadja (Laurence) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès de l'Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines (UNIP) en remplacement de Mme Schorter (Anne-Sophie),
- M. Guyot (Thomas) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès de l'Institut technique français de la betterave industrielle (ITB) en remplacement de M. Brun (Guilhem),

Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 20 OCT. 2009

Pour le ministre et par délégation

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Marion ZALAY

